



RAPPORT ANNUEL

du service public de prévention
et de gestion des déchets

2021



SOMMAIRE

Mot du Président	3
------------------------	---

COMPÉTENCES ET STRUCTURE DU SYNDICAT

Composition du SDEDA	5
Obligations des collectivités en matière de déchets	5
Représentation des collectivités membres	6
Agenda 2021 des comités syndicaux	6
Les élus et délégués au 31 décembre 2021	7
Compétences statutaires du SDEDA.....	8
Éléments financiers généraux	8
Dépenses et recettes réelles de l'exercice 2021	9
Organigramme du SDEDA	9

ORGANISATION DU TRAITEMENT

Marché de prestations de service	11
Mutualisation de la TGAP sur les OMr	11
Prix du traitement 2021	12
Exutoires : localisation et tonnages	14
Filières de valorisation des emballages et papiers	15
Extension des consignes de tri	15
Contrats de valorisation	16
Caractérisations	17
Unité de Valorisation Énergétique - Valaubia	18

COMMUNICATION - PRÉVENTION

Prévention : Animations et Concours scolaires	21
Observatoire des déchets de l'Aube.....	21
Formation de Guide Composteurs	21
Congrès National AMORCE	22
Semaine Européenne de Réduction des Déchets	22
Bilan chiffré des actions du pôle animation	23
Bilan chiffré des outils de communication en ligne.....	23
Visuels pour communication digitale	23

ANNEXES STATISTIQUES

Chiffres clés du traitement en 2021	25
Répartitions des tonnages et coûts par type de déchets	26
Vente des matériaux : tonnages et recettes	27
Performances en OMr et refus de tri par entité de collecte	28
Performances de valorisation des emballages par entité de collecte	28
Performances de valorisation papiers et verre par entité de collecte.....	29
Évolution sur 5 ans des tonnages et coûts (tonnages emballages et papiers valorisés)	30
Évolution sur 5 ans des tonnages et coûts (tonnages en OMr, papiers et verre traités).....	30
Évolution sur 5 ans des tonnages et coûts (coût global et déchets valorisables)	31



Pascal LANDREAT
PRÉSIDENT DU SDEDA

« 20 ANS, AU SERVICE DES AUBOIS ! »

Créé en décembre 2001 en tant que syndicat d'études, le SDEDA est devenu un syndicat de tri et traitement des déchets ménagers à part entière. Au fil du temps, il a accompagné la mise en œuvre des politiques publiques avec la création d'un pôle d'agents dédié aux actions de sensibilisation. Après 10 ans d'études techniques, juridiques, financières et de réflexion collective, l'Unité de Valorisation Énergétique - Valaubia a enfin vu le jour en 2021. Que de chemin parcouru...

En tant que 4ème Président du SDEDA, je tiens à saluer le travail de mes prédécesseurs. A leur image, j'entame mon mandat avec la ferme intention de maintenir le cap de ces choix forts actés collectivement. Aujourd'hui, les défis sont devant nous et les questions encore nombreuses. La nécessité d'amorcer des changements profonds pour réduire drastiquement nos quantités de déchets, revoir notre manière de produire et de consommer de l'énergie fait aujourd'hui consensus. Mais l'expérience nous démontre que les solutions et les méthodes envisagées devront s'accompagner de débats, d'échanges et de beaucoup de pédagogie.

En 2020, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire a fixé un cap clair et exigeant pour améliorer la gestion, la prévention et le réemploi de nos déchets. Il faut désormais la mettre en œuvre en restant fidèle à ses ambitions initiales. De nombreux projets se sont concrétisés et d'autres ont vu le jour avec l'ambition de marquer durablement notre activité. Dans notre département, on a pu observer l'arrivée des premiers déchets à l'UVE, la première édition de l'observatoire des déchets de l'Aube, l'accueil du congrès national AMORCE, le maintien des actions de sensibilisation auprès du grand public, la formation de 40 guides composteurs... 2021 a été une année riche et constructive pour notre syndicat.

Nous travaillons déjà sur la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri et du tri à la source des biodéchets. Ces deux exemples de changements de gestion de nos déchets, qui s'opéreront dans les prochains mois, font partie d'un mouvement de fond qui nous conduit à évoluer vers un modèle plus vertueux. L'ampleur de la tâche qu'il nous reste à accomplir nous oblige à rester humbles mais déterminés. Dans le rôle qui est le sien, à l'aune de ses compétences, le SDEDA continuera d'être moteur dans la cohésion départementale en matière de gestion des déchets et rigoureux dans la maîtrise des coûts avec la mise en avant de l'intérêt public avant tout.

Rapport annuel du SDEDA 2021

Président et responsable de la publication : Pascal LANDREAT
Rédaction et information : L'équipe du SDEDA
Conception graphique : Pierre DIEUDÉ

Imprimé en 2022 par la Renaissance à 600 exemplaires

Crédits photos : sdeda@AdobeStock/pikselstock (p.1) / sdeda@AdobeStock/photka (p.1 / p.18 / p.19) / Valaubia (p.1) / P.Landreat (p.3) / TCM (p.6) / SDEDA (p.15 / p.19 / p.21 / p.22 / p.23) / Refus@Sictom Ouest (p.25) / Papiers@Citeo/Mark Power/ Magnum Photos (p.25)

Imprimé sur du papier certifié



Label environnemental, dont le but est d'assurer que la production de bois ou d'un produit à base de bois respecte les procédures garantissant la gestion durable des forêts.

COMPÉTENCES ET STRUCTURE DU SYNDICAT



***Composition / Obligations / Collectivités
membres / Représentation / Agenda / Comités
syndicaux / Élus / Délégués / Compétences
/ Finances / Dépenses / Recettes / Exercice
comptable / Organigramme***

Composition du SDEDA

Du fait des fusions intercommunales dues à la loi NOTRe du 7 août 2015, la carte des adhérents du SDEDA se stabilise avec ses **12 membres**.

CA¹ Troyes Champagne Métropole
CC² d'Arcis, Mailly, Ramerupt
CC² de la Région de Bar-sur-Aube
CC² de l'Orvin et de l'Ardusson
CC² des Portes de Romilly-sur-Seine
CC² du Barséquanais en Champagne
CC² du Chaourçois et du Val d'Armance
CC² du Nogentais
CC² du Pays d'Othe
CC² Seine et Aube
SIEDMTO³

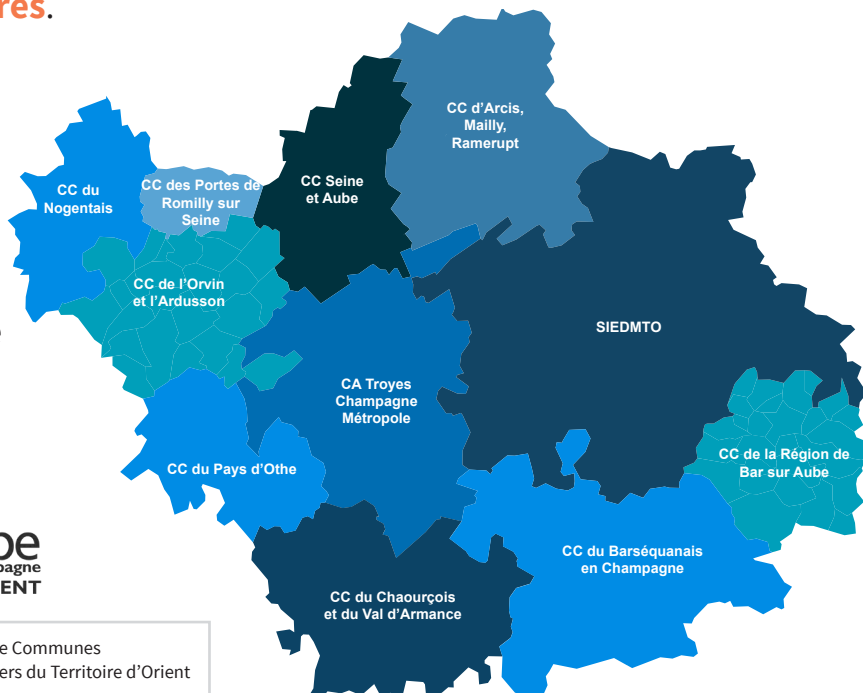
Le Département de l'Aube



¹ CA: Communauté d'Agglomération

² CC: Communauté de Communes

³ SIEDMTO: Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient



Obligations des collectivités en matière de déchets

L'élimination des déchets ménagers comprend la collecte et le traitement. Dans l'Aube, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale gèrent les déchèteries et la collecte des déchets ménagers. Le traitement est assuré par le SDEDA.

[Article L 2224-13 du 24 février 1996 du Code Général des Collectivités Territoriales](#)

« Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) assurent, éventuellement en liaison avec les départements et les régions, la collecte et le traitement des déchets des ménages. Les communes peuvent transférer à un EPCI ou à un syndicat mixte soit l'ensemble de la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence comprenant le traitement, ainsi que les opérations de transport qui s'y rapportent... ».

[Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets](#)

(Extrait) « ... le président de l'EPCI présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets... (il) est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre. Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'EPCI et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres ».

[Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets](#)

(Extrait) « Lorsque la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, celui-ci transmet à la commune ou au groupement ayant la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés les indicateurs techniques et financiers mentionnés à l'annexe XIII relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de la commune ou du groupement ayant la compétence de collecte ».

Annexe XIII (Extrait des indicateurs techniques)

« Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement : localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant ; nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets ; capacité de ces unités et tonnage traité dans l'année par flux de déchets... ; taux global de valorisation matière... ».

Représentation des collectivités membres

En 2021, le SDEDA est constitué du Département de l'Aube et de 11 Établissements Publics de Coopération Intercommunale ayant la compétence « collecte des déchets ménagers » :

- 1 Communauté d'Agglomération (67 communes) ;
- 9 Communautés de Communes (249 communes) ;
- 1 Syndicat Intercommunal (115 communes).

Les membres du comité syndical sont renouvelés tous les six ans à l'issue des élections municipales.

Chaque délégué représente 1 voix au sein de cette assemblée.

COLLÈGE DES EPCI	Population	Délégué titulaire	Délégué suppléant
	0 à 10 000 habitants	1	1
	10 001 à 20 000 habitants	2	2
	20 001 à 60 000 habitants	3	3
	60 001 à 100 000 habitants	6	6
	Plus de 100 000 habitants	13	13

Chaque EPCI désigne des délégués titulaires et suppléants. Le nombre de délégués est déterminé en fonction du nombre d'habitants.

COLLÈGE DU DÉPARTEMENT

Un représentant est désigné par le Département de l'Aube.

Agenda 2021 des comités syndicaux

- 16 février : Présentation de la formation Guide Composteur
Débat d'Orientation Budgétaire 2021
- 18 mars : Budget Primitif 2021
- 15 juin : Rapport annuel 2020
- 12 octobre : Présentation des renouvellements de marchés
Étude sur la construction d'un quai de transfert
- 15 novembre : Élection du Bureau et Commissions
- 16 décembre : Bilan de la communication 2021



Suite à la démission de M. Christian BRANLE de ces différents mandats, M. Pascal LANDREAT a été élu président du SDEDA lors du comité syndical du 15 novembre 2021



Les élus

Ont été élus pour assurer la gestion du Syndicat :

- Monsieur Pascal LANDREAT, Président ;
- Monsieur Loïc ADAM, Vice-président, délégation : affaires générales et personnel ;
- Monsieur Patrick DYON, Vice-président, délégation : finances ;
- Monsieur Christian BLASSON, Vice-président, délégation : projets.



Les délégués au 31 décembre 2021

Collectivités	Délégués titulaires	Délégués suppléants
CA ¹ de Troyes Champagne Métropole	Jean-Pierre ABEL Christian BLASSON * Jean-Paul BRAUN * Dominique DEHARBE Jean-Baptiste DRUOT Annie DUCHENE Olivier DUQUESNOY Bruno FARINE David GARNERIN Isabelle HELIOT-COURONNE Pascal LANDREAT * Arnaud MAGLOIRE Jean-Michel VIART	Jean-Pierre CORNEVIN Pascal GOJJARD Patrick GROSJEAN André-Paul GUENARD William HANDEL Marie-Laure HRVOJ Patrice LANDREAT Jérémy LEBECQ Michelle MALARMEY Véronique NONCIAUX-GRADOS Bernard ROBLET Urbain VELUT a
CC ² d'Arcis, Mailly, Ramerupt	Patrick MAUFROY * Bruno MEUNIER	Michel GARCIA Gérald TARIN
CC ² de la Région de Bar sur Aube	Philippe BORDE Gérard PICOD *	Didier JOBERT Marie-Noëlle RIGOLLOT
CC ² de l'Orvin et de l'Ardusson	Jean-Marie CAMUT *	René EFLIGENIR
CC ² des Portes de Romilly sur Seine	Michel LAMY Richard RENAUT *	Serge GREGOIRE Valérie NOBLET
CC ² du Barséquanais en Champagne	Gérard HUGOT Claude PENOT *	Dominique BOITHIER Hervé VAN RYSEGHEM
CC ² du Chaourçois et du Val d'Armance	Daniel BLANC Jean-Michel HUPFER *	Thierry LORNE Patrick LECOTE
CC ² du Nogentais	Bernadette GARNIER Raphaële LANTHIEZ *	Loïc CHAMPION Jean-Yves MATHIAS
CC ² du Pays d'Othe	Roland BROQUET *	Jannick DERAEEVE
CC ² Seine et Aube	Loïc ADAM * Jean-Louis OUDIN *	Jean-Claude MARION Stéphane MÉLÉ
Département de l'Aube	Claude HOMEHR *	/
SIEDMTO ³	Marielle CHEVALLIER Patrick DYON * Gilles JACQUARD	Dominique DESCHARMES Pierre JOBARD Michel ROUAIX

33
délégués
titulaires

31
délégués
suppléants

* membres du Bureau a en attente de désignation suite à une démission (au 31/12/2021)

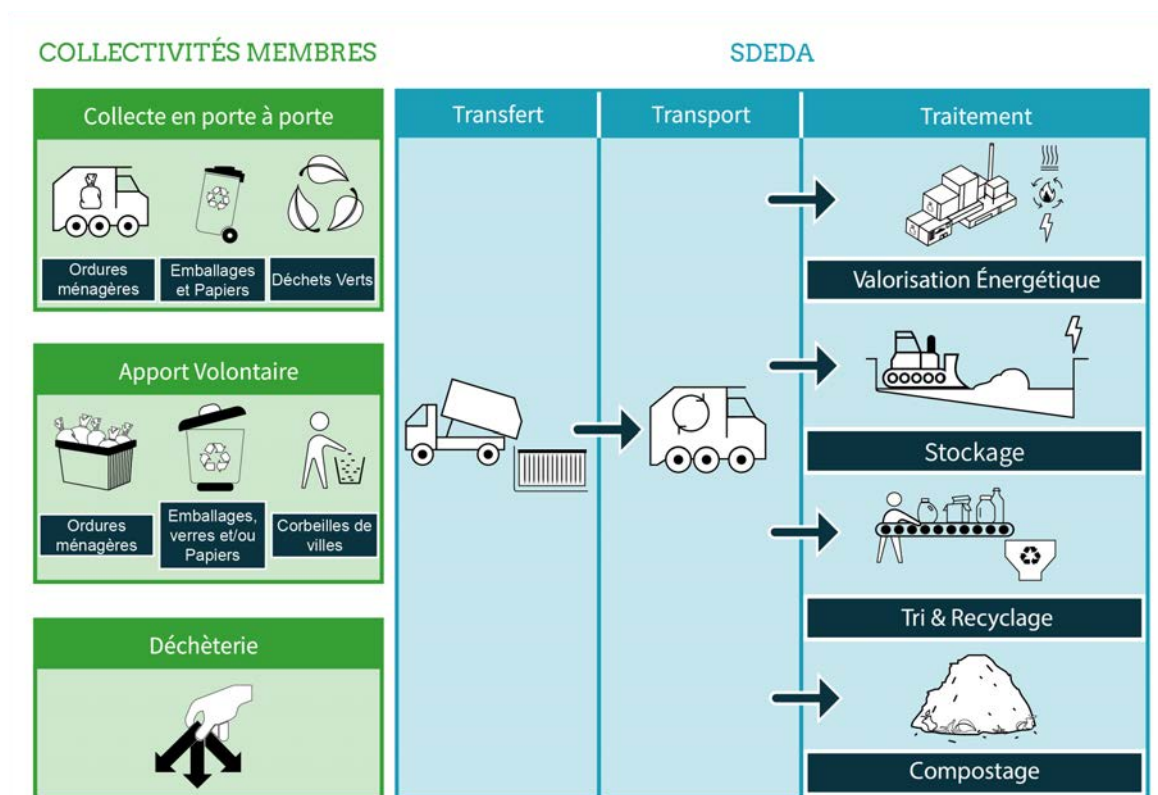
¹ CA: Communauté d'Agglomération

² CC: Communauté de Communes

³ SIEDMTO: Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient

Compétences statutaires du SDEDA

- **Traitement des déchets ménagers** livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement (ordures ménagères et emballages ménagers recyclables) ;
- **Traitement des déchets issus d'un refus de tri** livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement ;
- **Traitement de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) et des Déchets Verts** issus d'une collecte en porte à porte ;
- **Transport** : à partir du moment où il y a rupture de charge, qui correspond aux centres de transfert définis par le SDEDA ;
- **Transport des refus de tri** jusqu'aux installations de valorisation et d'enfouissement ou centres de transfert définis par le SDEDA ;
- **Tri des déchets valorisables** issus d'une collecte sélective en porte à porte ou en apport volontaire faisant l'objet d'un contrat avec une société agréée.



Éléments financiers généraux

FISCALITÉ

Depuis 2014, le SDEDA gère un budget unique, assujéti à la TVA. Celle appliquée dans le cadre des dépenses de traitement est de 5,5% depuis 1^{er} janvier 2021. Celle appliquée dans le cadre de la vente des matériaux dépend de la nature de ces derniers :

- Acier, Aluminium et Verre : pas de TVA
- Briques, Cartons, Papiers et Plastiques : TVA à 20 %.

COTISATION

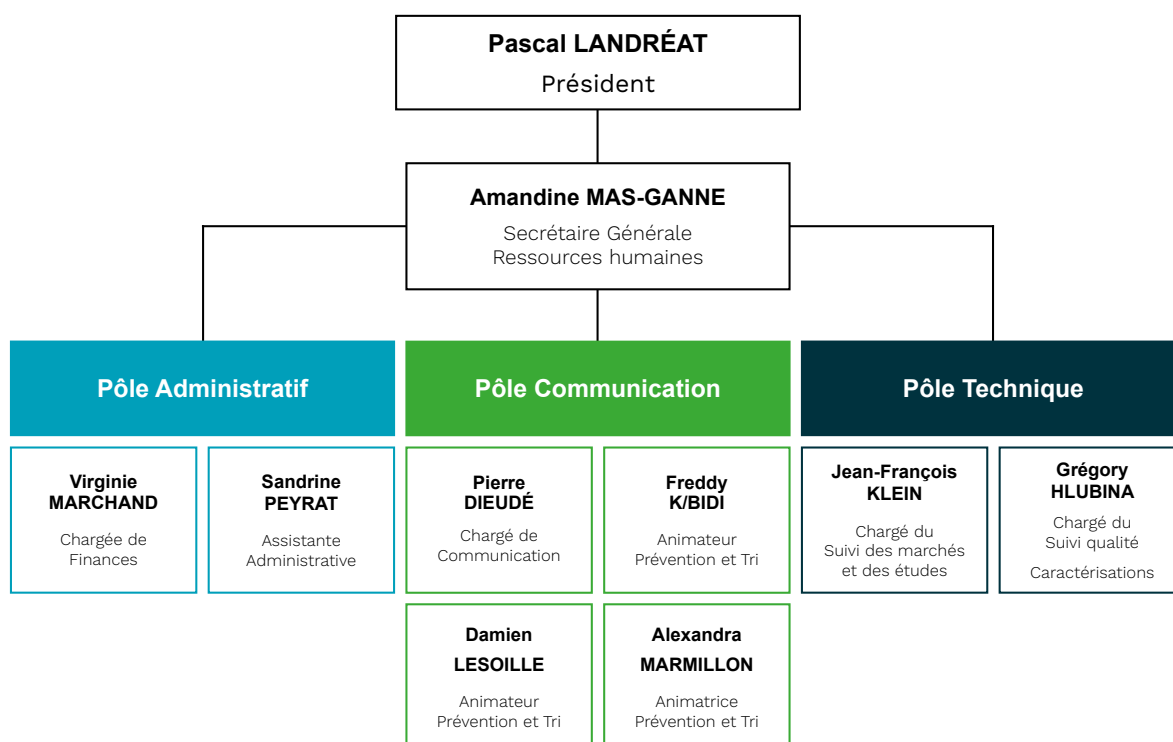
Le fonctionnement courant du Syndicat (personnel, frais de structure) est assuré par une cotisation annuelle due par chaque adhérent de : **1 € par habitant**. Elle n'a pas évolué **depuis 2005**.

Dépenses et Recettes réelles de l'exercice 2021

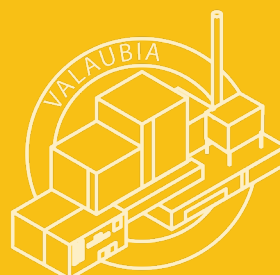
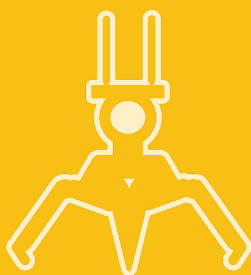
Dépenses	€ HT
Charges à caractère général (location bureaux, carburant, ...)	412 841
Autres charges de gestion courante (indemnités et charges)	24 461
Charges exceptionnelles (annulations de titres)	56 250
Immobilisations en cours	43 872
Immobilisations corporelles et incorporelles	33 531
Charges de personnel	404 527
Reversement aux adhérents des rachats matières	1 786 168
Reversement aux adhérents des soutiens Eco-organismes	2 804 101
Tri, traitement et valorisation	13 766 020
Dotations, fonds divers (apurement compte 1069 pour M57)	27 158
Total	19 358 929

Recettes	€ HT
Atténuation de charges (remboursements divers)	15 127
Cotisations des adhérents (1 € / habitant)	317 139
Excédents de fonctionnement capitalisés	109 249
Facturation du traitement aux adhérents (douzièmes)	12 776 373
Produits exceptionnels (annulations de mandats)	5 465
Rachat matières (vente aux filières)	1 903 763
Redevance du délégataire	83 497
Soutiens CITEO	3 177 141
Dotations et participations	73 748
Redevances versées	964 968
Total	19 426 470

Organigramme du SDEDA



ORGANISATION DU TRAITEMENT



***Marchés / Prestations de services / Lots /
Mutualisation / Exutoires / Prix / Tonnages /
Filières / Déchets ménagers / Papiers / Verre /
Emballages/Compostage/Transferts/Contrats
/ Valorisation / Caractérisation / U.V.E.***

Marché de prestations de service

Le SDEDA gère les contrats de prestations de tri et de traitement des déchets.

Le dernier marché de traitement des déchets ménagers est entré en vigueur en janvier 2018. Il s'agit d'un **marché départemental à bons de commande sans minimum et sans maximum** d'une durée de 2 ans renouvelable 2 fois par tranche d'un an. Ce marché a l'avantage de s'adapter aux éventuels changements de mode de tri - et donc de centre de tri - des adhérents du Syndicat. Comme lors du marché précédent, le traitement est organisé autour de 7 lots (cf. ci-après).

lot 1 - traitement des déchets ménagers résiduels :	2 562 k€ TTC
lot 2 - traitement des déchets verts issus des collectes en porte à porte :	397 k€ TTC
lot 3 - transfert et traitement des papiers :	362 k€ TTC
lot 4 - tri des emballages ménagers légers :	1 647 k€ TTC
lot 5 - tri des emballages en mélange avec le papier et en extension :	525 k€ TTC
lot 6 - exploitation du centre de transfert des Écrevolles :	328 k€ TTC
lot 7 - transfert du verre :	49 k€ TTC

DSP VALAUBIA - Mise en service industrielle le 8 juillet 2021. 7 622 k€ TTC

Les variations sont principalement dûes à la hausse de la TGAP (lot 1), à des changements de process imposant un surtri systématique (lot 3) et des volumes à traiter. Une procédure de renouvellement de marché de tri et de traitement a été lancée courant 2021 et prendra effet à partir du 1er janvier 2022.

En ce qui concerne le tri des emballages et des papiers, le SDEDA suit la qualité des collectes et la production des matériaux selon la norme NF X30-437 et à partir de logiciels dédiés à chaque centre de tri. Ces logiciels calculent la répartition des expéditions de matériaux sur tous les clients du centre de tri. Afin de garantir à ses adhérents une plus juste répartition de leurs tonnages de valorisables, et donc de leurs recettes, le SDEDA a mis en place en 2018 sa propre grille de répartition. Les tonnages par matériau sont calculés en fonction des résultats de caractérisations de chaque entité de collecte, de leurs apports et des expéditions du centre de tri.

Modalités de facturation des prestations de tri et traitement des déchets :

Le SDEDA facture à ses adhérents 12 acomptes mensuels, « les douzièmes », leurs prestations de tri et traitement sur la base de leurs dépenses de l'année n-1 / 12 avec un solde d'ajustement sollicité en début de 2ème trimestre.

Mutualisation de la TGAP¹ sur les OMr²

La TGAP varie selon les modes de traitement des déchets ménagers résiduels et les performances de valorisation énergétique des exutoires. Elle s'exprime en € HT/tonne et la TVA est identique à celle du traitement : 10%.

Les OMr de l'Aube ont été traitées dans 4 sites différents selon 2 modes de traitement (cf. pages 12 et 14). Ces 4 exutoires présentent 2 taux de TGAP différents (cf. page 12). En 2021, avec l'avènement de l'UVE Valaubia, il a été décidé de mutualiser la TGAP sur l'ensemble du département.

TGAP 2021 « Valorisation Énergétique » : 8,00 € HT/t
TGAP 2021 « Enfouissement » : 30,00 € HT/t



TGAP 2021 « mutualisée » : 13,37 HT/t

A noter : la TGAP n'est pas mutualisée sur les refus de tri et de compostage.

¹ TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

² OMr: Ordures Ménagères résiduelles

Prix du traitement 2021

LOT 1 - TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

Sociétés : Groupement Valest / Suez

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Exploitation d'un centre de transfert, chargement et transport vers l'ISDND ¹ de Montreuil-sur-Barse	Tonne livrée	21,81
Exploitation d'un centre de transfert, chargement et transport vers l'ISDND ¹ de Saint-Aubin	Tonne livrée	24,36
Traitement - ISDND ¹ de Montreuil-sur-Barse	Tonne entrante	76,95
TGAP ² - ISDND ¹ de Montreuil-sur-Barse	Tonne entrante	30,00
Traitement - ISDND ¹ de Saint-Aubin	Tonne entrante	77,30
TGAP ² - ISDND ¹ de Saint-Aubin	Tonne entrante	30,00
Traitement - UVE ³ de Chaumont	Tonne entrante	89,29
TGAP ² - UVE ³ de Chaumont	Tonne entrante	8,00

LOT 2 - VALORISATION DES DÉCHETS VERTS ISSUS DES COLLECTES EN PORTE À PORTE

Sociétés : Groupement La Compostière de l'Aube / Agricompost 10 / Suez Organique

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Mise à disposition d'un centre de transfert (option)	Tonne livrée	18,41
Traitement - Plate-forme de compostage : Bio-Déchets	Tonne entrante	35,25
Traitement - Plate-forme de compostage : Déchets Verts	Tonne entrante	23,65
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne livrée	101,82
TGAP ² / refus de tri	Tonne livrée	30,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne livrée	101,82
TGAP ² / livraisons non acceptées	Tonne livrée	30,00

LOT 3 - TRANSFERT ET TRAITEMENT DES PAPIERS

Société : Onyx Est

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Mise à disposition d'un centre de transfert, chargement et évacuation vers la filière de recyclage (papiers conformes)	Tonne livrée	22,37
Réception, chargement, évacuation vers la filière de recyclage : papiers non conformes à trier car contenant trop d'indésirables - Refus de tri	Tonne livrée	51,42

LOT 4 - TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS LÉGERS

Société : Coved environnement

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Réception, conditionnement, stockage, chargement et évacuation des cartons bruns	Tonne livrée	30,85
Mise à disposition d'un centre de transfert, chargement et transport des EML ⁴ au centre de tri (option)	Tonne livrée	46,38
Réception, tri, conditionnement, stockage, chargement et évacuation des EML ⁴	Tonne livrée	166,61
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne livrée	102,85
TGAP ² / refus de tri	Tonne livrée	11,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne livrée	97,70
TGAP ² / livraisons non acceptées	Tonne livrée	30,00

LOT 5 - TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS LÉGERS EN EXTENSION ET EN MÉLANGE AVEC LES PAPIERS

Société : Coved environnement

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Réception, conditionnement, stockage, chargement et évacuation des cartons bruns	Tonne livrée	30,85
Mise à disposition d'un centre de transfert, chargement et transport du flux vers le centre de tri (option)	Tonne livrée	36,47
Réception, tri, conditionnement, stockage, chargement et évacuation des EML ⁴	Tonne livrée	210,83
Réception, tri, conditionnement, stockage, chargement et évacuation des EML ⁴ en mélange avec les papiers	Tonne livrée	171,75
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne livrée	133,70
TGAP ² / refus de tri	Tonne livrée	4,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne livrée	97,70
TGAP ² / livraisons non acceptées	Tonne livrée	30,00

LOT 6 - EXPLOITATION DU CENTRE DE TRANSFERT DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS DES ÉCREVOLLES À TROYES

Site du SDEDA géré par la société Ourry

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Exploitation du centre et chargement	Tonne livrée	7,51
Transport - ISDND ¹ de Montreuil-sur-Barse	Tonne livrée / km	6,95
Transport - ISDND ¹ de Saint-Aubin	Tonne livrée / km	10,14
Fermeture du poste de transfert	Forfait pour 1/2 j	714,78
Fonctionnement de la plate-forme de dessiccation (option)	Forfait / mois	2056,92

LOT 7 - MISE À DISPOSITION ET EXPLOITATION D'UN POSTE DE TRANSFERT DU VERRE COLLECTÉ SELECTIVEMENT

Société : COVED environnement

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Exploitation d'un centre de transfert du verre et chargement	Tonne livrée	8,18
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne livrée	97,70
TGAP ² / livraisons non acceptées	Tonne livrée	30,00

Le coût de traitement des emballages en verre est à 0 € HT / tonne. Les collectivités livrant leurs emballages en verre directement au repreneur - c'est-à-dire sans passer par un centre de transfert que ce soit celui proposé par le SDEDA ou un autre - bénéficient d'une bonification de leurs recettes.

CONTRAT DE DSP⁵ - TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

Site du SDEDA géré par la société Valaubia

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Traitement - UVE Valaubia - Phase d'essai (jusqu'au 07/07/2021)	Tonne entrante	114,40
TGAP ² - UVE ³ de La Chapelle Saint-Luc	Tonne entrante	8,00
Traitement - UVE Valaubia - Phase d'exploitation (depuis le 08/07/2021)	Tonne entrante	123,00
TGAP ² - UVE ³ de La Chapelle Saint-Luc	Tonne entrante	8,00

¹ ISDND: Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

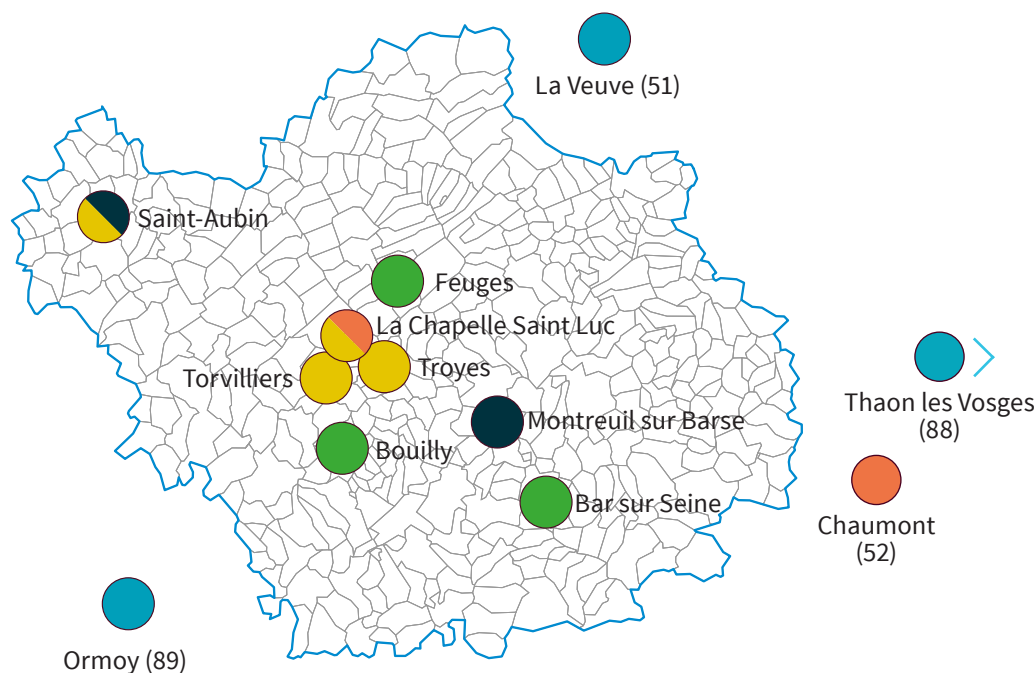
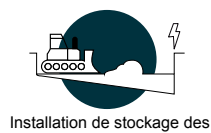
³ UVE: Unité de Valorisation Énergétique

⁵ DSP : Délégation de Service Public

² TGAP: Taxe Générale sur les Activités Polluantes

⁴ EML: Emballages Ménagers Légers

Localisation des exutoires



Tonnages traités par exutoire

	Prestataires	Exutoires	Tonnages traités (tonnes)
LOT 1	Onyx Est	Centre de transfert - Torvilliers	448
	Valest	ISDND ¹ - Montreuil-sur-Barse	8 210
	Suez	ISDND ¹ - Saint-Aubin	10 865
	SHMVD	UVE ² - Chaumont (52)	2 876
LOT 2	Coved Environnement	Centre de transfert - La Chapelle Saint-Luc	802
	Suez organique	Plate-forme de compostage - Bar-sur-Seine	881
	La Compostière de l'Aube	Plate-forme de compostage - Bouilly	12 759
	Agricompost 10	Plate-forme de compostage - Feuges	636
LOT 3	Onyx Est	Centre de transfert - Torvilliers	4 423
	Onyx Est	Centre de Tri - Triest - Thaon les Vosges (88)	4 766
LOT 4	Coved Environnement	Centre de transfert - La Chapelle Saint-Luc	7539
	Coved Environnement	Centre de tri - La Veuve (51)	5870 ‡
LOT 5	Coved Environnement	Centre de transfert - La Chapelle Saint-Luc	2 070
	Coved Environnement	Centre de tri - Ormoy (89)	1 980 ‡
LOT 6	Ourry	Centre de transfert - Troyes (Ecrevolles)	3 606
LOT 7	Coved Environnement	Centre de transfert - La Chapelle Saint-Luc	5 665
DSP ³	Valaubia	UVE ² - La Chapelle Saint-Luc	54 552

‡ : Hors refus de tri

¹ ISDND: Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

² UVE: Unité de Valorisation Énergétique

³ DSP : Délégation de Service Public

Filières de valorisation des emballages

Matériaux	Option	Repreneur	Nature des emballages	Nature des produits recyclés
Acier	Fédération	Paprec France	Aérosols, bidons, boîtes de conserve, canettes, ...	Boîtes de conserve, mobilier, pièces automobiles, ...
Aluminium	Fédération	Suez RV Nord Est	Aérosols, barquettes, boîtes de conserve, canettes, ...	Semelles de fers à repasser, trottinettes, carters, mobilier, ...
Briques (PCC)	Filière	Revipac	Briques de lait, soupe, jus de fruits, sucre, ...	Papier-toilette, enveloppes, papier cadeau, ...
Cartons (PCNC)	Filière	Revipac	Cartons bruns, paquets de céréales, de gâteaux, barils de lessive, ...	Cartons et cartonnettes d'emballages
Plastiques	Filière	Acteco Recycling	Collectivités hors extension : bouteilles et flacons Collectivités en extension : bouteilles, barquettes, boîtes, films, flacons, pots, sacs, ...	Collectivités hors extension : PET ¹ , PEHD ² et PP ³ Collectivités en extension : PE ⁴ , PET ¹ , PEHD ² , PP ³ , PS ⁵ Bouteilles, bâches, bacs de collecte, fibres textiles, ...
Verre	Filière	OI Manufacturing	Bouteilles, flacons, pots et bocaux	Bouteilles

Filière de valorisation des papiers

Dans le cadre des 3 marchés de tri (lot 3 - Onyx Est, lots 4 et 5 - Coved environnement), le SDEDA a signé des contrats tripartites de reprise des papiers avec la société Norske Skog Golbey.

Matériaux	Repreneur	Nature des papiers	Nature des produits recyclés
Papiers de type journaux, revues, magazines	Norske Skog Golbey	Catalogues, publicités, revues, magazines...	Papier journal

Extension des consignes de tri



En orange, les collectivités déjà soumises à l'ECT⁶

La réglementation impose la mise en place effective de l'extension des consignes de tri en France au plus tard au 31 décembre 2022. Dans ce cadre, le SDEDA s'est employé à coordonner le dépôt des dossiers des EPCI⁷ compétentes n'ayant pas encore effectués ce changement de collecte.

A ce titre, des réunions de travail et visioconférences ont été organisées, en collaboration avec CITEO, à destination des élus, des responsables techniques et pôles communication.



¹ PET : polyéthylène téréphtalate

⁴ PE : polyéthylène (sacs et films)

⁷ EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

² PEHD : polyéthylène haute densité

⁵ PS : polystyrène

³ PP : polypropylène

⁶ ECT : Extension des consignes de tri

Contrats de valorisation

Le SDEDA est l'interlocuteur unique de l'éco-organisme des emballages et des papiers ainsi que des sociétés qui valorisent les matières triées.

CONTRAT CITEO

Le SDEDA a signé en 2017 avec CITEO un Contrat pour l'Action et la Performance - barème F - pour une durée de 5 ans (2018-2022). Cette société agréée par l'État perçoit et reverse au SDEDA les fonds permettant le financement de la collecte et du tri des emballages et papiers.



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

1 - EMBALLAGES

Les soutiens financiers reposent sur 2 mécanismes :

- ▶ **Soutien à la tonne valorisée** : CITEO verse un soutien à la tonne valorisée dont le montant diffère en fonction du matériau (acier, aluminium, briques, cartons, papiers, bouteilles et flacons en plastique ou emballages en plastique pour les collectivités en extension et verre).
 - ▶ **Soutien de transition** : Il s'agit d'un mécanisme de compensation financière. Pour en bénéficier, la collectivité signataire du contrat doit respecter 3 critères :
 - Maintenir à minima les performances de recyclage de l'année 2016.
 - Fournir un calendrier prévisionnel de mise en place de l'extension des consignes de tri.
 - Établir un plan d'action annuel ou pluriannuel sur son territoire pour améliorer les performances environnementales et technico-économiques des dispositions de collectes sélectives et de tri des emballages.
- Reversement des soutiens « emballages » aux adhérents en répartissant les soutiens financiers sur la base des résultats de valorisation de chacun ; en conservant, pour son fonctionnement, 10% des recettes perçues avec un minimum de 150 000 € / an (sur le soutien de transition).

Modalités de reversement année n :
4 acomptes trimestriels année n (20 % de l'année n-1) et un solde d'ajustement année n+1

2 - PAPIERS

Les soutiens versés dépendent directement des performances de recyclage.

- Reversement aux adhérents de la totalité des recettes issues des contrats Papiers.

Modalités de reversement année n :
en une fois année n+1 (dès que le virement de CITEO est encaissé par le SDEDA).

CONTRATS DE REPRISE

Les papiers sont repris directement dans le cadre des marchés de tri. Dans le cadre du contrat avec CITEO, la reprise des matériaux d'emballages se fait suivant deux options.

Pour le verre, les cartons, les plastiques et les briques

- **Option Filière** : la collectivité revend les **matériaux** à la filière dédiée

Pour l'acier et l'aluminium

- **Option Fédération** : la vente se fait dans le cadre d'un groupement de commandes avec le SDED52 et VALODEA, syndicats de traitement de la Haute-Marne et des Ardennes. Un nouveau marché a pris effet au 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 2 ans renouvelable 2 fois par tranche d'un an.

- Reversement aux adhérents de la totalité des recettes issues de la vente des emballages et des papiers.

Modalités de reversement année n :
4 acomptes trimestriels année n (20 % de l'année n-1) et un solde d'ajustement année n+1

Suite à une forte baisse des matériaux en 2020, les prix de reprises se sont considérablement redressés au cours de l'exercice 2021.

Caractérisations

Afin de suivre la qualité du tri de chacun de ses adhérents mais aussi de connaître la répartition des différents matériaux et contrôler les prestations, le SDEDA réalise des « caractérisations » de trois natures différentes :

- « **Emballages ménagers légers & multimatériaux** » : suivi de la qualité du tri des emballages hors verre
Taux de refus acceptable : < 15 % pour les collectes d'EML¹ (en extension ou non)
Taux de refus acceptable : < 10 % pour les collectes multimatériaux en extension (EML¹ + Papiers).
La moyenne des caractérisations de chaque adhérent est calculée sur les 18 derniers échantillons.
- « **Journaux, revues et magazines** » : Le SDEDA réalise des caractérisations avant expédition.
Taux global de contaminants (cartons, plastiques...) maximal à ne pas dépasser idéalement : 3 %.
Entre 3% et 8 % de contaminants : des décotes sont appliquées sur le prix de rachat à la tonne.
Au delà de 8 % de contaminants : la livraison est refusée.
- « **Refus de tri** » : l'échantillonnage se fait sur la fraction écartée lors du tri.
Ces caractérisations permettent de s'assurer du bon fonctionnement des chaînes de tri et donc, le respect du cahier des charges liant le SDEDA à ses prestataires.

Le Syndicat envoie le planning annuel des prélèvements et des caractérisations à chacun de ses adhérents pour que ceux-ci puissent également y assister. En 2021, le SDEDA a suivi :

151 caractérisations :	10	pour le lot 3
	91	pour le lot 4
	50	pour le lot 5

¹ EML: Emballages Ménagers Légers

Unité de Valorisation Énergétique - VALAUBIA

Après des tests à froid, sans déchet, menés sur les équipements afin de s'assurer de leur bon fonctionnement, le mois de janvier a été marqué par le début des essais à chaud. Ces derniers ont consisté en une mise en température et en pression progressive de la chaudière avec le brûleur, puis avec les ordures ménagères. La montée en charge s'est faite de manière progressive jusqu'à la réception de fin de chantier. Depuis, l'UVE fonctionne à plein régime avec un apport quotidien, uniquement de déchets du département.



ESSAIS ET MISE EN SERVICE INDUSTRIELLE



À la suite du succès des tests de « chasse vapeur », du démarrage de la turbine puis du raccordement au réseau ENEDIS, deux évaluations ont eu lieu. L'îlotage dans un premier temps, qui consiste à vérifier l'autonomie de l'UVE en électricité en se coupant du réseau ENEDIS, puis un test de black-out avec une coupure totale. Ce défi, relevé sans problème, a permis la mise en service de la turbine depuis le 1er mars. Puis, de son côté le Vapolab, système de traitement des fumées qui consiste à faire recirculer du REFIOF afin de réduire sa production ainsi que la consommation de réactifs, a également été testé.

Étape clé et finale du chantier, la mise en service industrielle a pu être programmée conformément au planning. Durant deux mois, et à la suite d'une phase de marche probatoire, cette opération vise à vérifier la stabilité du fonctionnement à plein régime, conformément au cahier des charges compilant les engagements pris par Valaubia. À l'issue de cette période d'essais, l'unité de valorisation énergétique a pu être livrée pour la phase exploitation.



DÉBUT DE L'EXPLOITATION



C'est le 8 juillet 2021 que Valaubia est officiellement entrée dans sa phase contractuelle d'exploitation. En situation d'essais depuis la mi-janvier, les déchets ont été traités avec une montée en charge progressive. Ces différentes étapes devaient obligatoirement déboucher sur un contrôle et une validation des performances. Comme le prévoit le contrat de Délégation de Service Public (DSP), ces contrôles ont été opérés par un bureau certifié indépendant, validé par le SDEDA, courant juin, au bout de 1500 heures de fonctionnement. Ils ont porté sur 26 critères: principalement sur le fonctionnement du four et de la chaudière, sur la qualité des rejets atmosphériques (11 points de contrôle) ou sur la qualité des mâchefers. Les valeurs issues de ces contrôles ont ensuite été transmises au SDEDA afin qu'elles soient vérifiées comme défini dans le cahier des charges. C'est donc une fois déclarée conforme que l'UVE a franchi l'étape dite de réception des performances qui acte le début de l'exploitation. Valaubia, filiale de Veolia, exploite l'équipement pour une durée de 25 ans.

LA CHALEUR RENOUVELABLE : VÉRITABLE ENJEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



En plus des 41 GWh d'électricité déjà produits, l'UVE est en capacité de produire jusqu'à 60 GWh d'énergie thermique renouvelable et locale, rapprochée des citoyens et plus respectueuse de l'environnement, valorisant ainsi les déchets du territoire. Cela correspond à l'équivalent de la consommation de près de **8 900 habitants**. La conception de la chaudière et du cycle vapeur de l'UVE ont été basés sur l'optimisation de l'envoi de chaleur à trois bénéficiaires. Ainsi, Valaubia assure, depuis l'été 2021, les besoins en chaleur du process de Michelin et d'Accuride Wheels Troyes.

Les travaux de raccordement avec le réseau de chaleur urbain de Troyes Champagne Métropole ont été programmés pour 2022. Ainsi, seront notamment alimentés en chaleur des bâtiments communaux et tertiaires, des bâtiments d'enseignement, des équipements sportifs ou encore des logements collectifs des communes de La Chapelle Saint-Luc et des Noës-près-Troyes. Inscrit dans le cadre de l'application de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte, le raccordement permettra de décarboner davantage le réseau de chaleur tout en palliant l'instabilité du prix des énergies fossiles.

LA BIODIVERSITÉ AU COEUR DES PRÉOCCUPATIONS SUR LE SITE

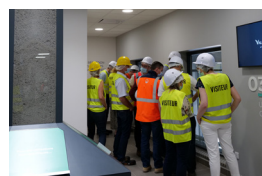


Installé sur une ancienne parcelle agricole, le site est situé au sein d'une zone industrielle fortement urbanisée. De fait, l'un des engagements de Valaubia est de redonner progressivement des droits à la nature autour de l'installation. Ainsi, plusieurs mesures, soumises à validation du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine, ont ainsi été prises avant et pendant la durée du chantier (études de la faune et de la flore, préservation des zones à fort potentiel écologique autour du site, contrôles et mesures compensatoires).

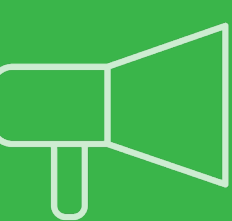
Concrètement, les friches et fourrés ont été conservés par des délimitations de limites d'emprises, des dispositions ont été prises pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes et privilégier la repopulation des espèces locales. Pour rappel, les travaux ont été réalisés aux périodes les plus favorables, notamment pour ne pas perturber l'hivernage des reptiles. Cette valorisation de la biodiversité va se poursuivre, le plan d'actions biodiversité est également prévu pour maintenir des connexions entre les différents espaces de verdure et d'assurer le bon renouvellement des fleurs en permettant aux graines de tomber au sol.

PARCOURS PÉDAGOGIQUE : PREMIÈRES VISITES

Malgré le contexte sanitaire, le parcours pédagogique a pu être testé auprès de premiers groupes de visiteurs (Élus Audois et extérieurs, visites techniques). L'expérience s'est révélée concluante pour ce dispositif de sensibilisation à grande échelle à destination des scolaires et du grand public.



COMMUNICATION ET PRÉVENTION



Prévention scolaire / Sensibilisation / Supports / Outils / Observatoire / Formations / Campagnes publicitaires / Événementiels / Visites / Réunions publiques / Numéro vert / Site internet / Réseaux sociaux / Visuels

Prévention : Animations et concours scolaire



Comme chacun de ses adhérents, le SDEDA a une mission de « sensibilisation » des usagers. Au quotidien, l'équipe d'animation du SDEDA mène de nombreuses actions pour réduire la production des déchets ménagers et améliorer les performances du tri.



Cette année, la crise sanitaire a une nouvelle fois perturbé l'organisation d'événements grand public. Beaucoup ont été annulés, quelques uns se sont tout de même maintenus : ateliers tournants, journée du développement durable, inauguration de quartier... Il a fallu s'adapter au rythme des annonces gouvernementales.



Dans le cadre de notre agrément avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Aube, les animateurs sillonnent les écoles du département en proposant des animations sur la réduction des déchets, le compostage, le gaspillage alimentaire, le tri et le recyclage. La reprise des activités dans le milieu scolaire s'est faite de manière progressive au fil de l'année. Les deux concours destinés aux cours préparatoires et moyens ont été maintenus avec 500 élèves initialement inscrits.

Observatoire des déchets de l'Aube

Informier et prévenir, tels sont les deux enjeux majeurs de l'Observatoire des déchets de l'Aube désormais opérationnel. A travers les chiffres disponibles au SDEDA, l'Observatoire étudie de manière fine les flux de déchets du territoire aubois et leurs évolutions. L'objectif est de développer la connaissance et l'exploitation de ces données, tout en assurant leur diffusion, auprès des habitants de l'Aube comme du monde institutionnel.

A la clé, la mise en place d'actions pour prévenir et réduire collectivement nos déchets. C'est ainsi que la mise en lumière d'une famille Delaube vise à identifier le comportement de chaque foyer aubois et de responsabiliser chacun sur sa production de déchets. L'action de l'Observatoire s'inscrit donc dans le temps avec une communication régulière pour agir localement et avec précision sur nos comportements.



Formation de guides composteurs



En 2021, le SDEDA a souhaité promouvoir la prévention et la gestion de proximité des biodéchets. L'un des objectifs étant d'anticiper les obligations de tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024. Pour mener à bien cette ambition de réduction, le SDEDA a impulsé une dynamique sur tout le territoire aubois en formant des relais de terrain.

Ces sessions ont formé des guides composteurs, créé un réseau et favorisé la mise en place d'un espace ressources. Ainsi le département a augmenté son nombre de guides composteurs. Les missions de ces ambassadeurs de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets sont multiples (maîtriser les principes fondamentaux, mobiliser et accompagner des référents et les usagers, informer et sensibiliser différents publics dans le cadre d'opérations de prévention et de gestion des biodéchets, participer à la réalisation de documents...).

Congrès National AMORCE

Élus, collectivités locales, partenaires et prestataires locaux... En tout plus de 750 personnes de toute la France sont venues pour ce rendez-vous incontournable du monde des déchets, de l'énergie et de l'eau. Axés autour de plénières politiques, d'ateliers, de parcours thématiques et visites techniques, les congressistes se sont réunis pour échanger sur le thème de : "La relance économique pour atteindre les objectifs de transition écologique des territoires".

Le Congrès a permis d'aborder et d'approfondir de nombreux sujets, éclairés par les retours d'expériences des territoires: les stratégies territoriales sur les déchets organiques, les évolutions des filières REP, la distribution d'énergie et ses nombreuses évolutions, les nouveaux métiers au sein des services publics d'eau et d'assainissement, la place de la préservation de la ressource en eau dans la relance...

L'événement s'est déroulé au centre des congrès de l'Aube.

Parmi les intervenants : Barbara POMPILI - Ministre de la Transition écologique / Jean TIROLE - Lauréat du Prix Nobel d'Économie / Philippe PICHERY - Président du Conseil Départemental de l'Aube / Le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube, le Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube, le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube...



Semaine Européenne de Réduction des Déchets



La Semaine Européenne de Réduction des Déchets - SERD 2021 s'est déroulée du 20 au 28 novembre. Depuis 5 ans déjà, le SDEDA est un acteur majeur de cet événement, régulièrement placé sur le podium des porteurs de projets.

Pour cette édition, nous avons maintenu toutes les actions réalisables malgré la crise sanitaire. Nous avons tenté de diffuser cette campagne au plus grand nombre et sur une période plus vaste que cette semaine particulière :

- Campagne d'affichage,
- Envoi par courrier d'affiches,
- Envoi d'un kit numérique,
- Organisation d'un jeu concours,
- Exposition de documentations au sein de la cité administrative des Vassales...

Intervention du SDEDA



L'Agence de la Transition Écologique (ADEME) a organisé le 1^{er} séminaire national dédié à la SERD, un événement 100% digital destiné aux porteurs de projet tels que les collectivités, les administrations, les associations, les entreprises, les établissements scolaires. À travers le témoignage de porteurs de projets engagés et inspirants, dont celui du SDEDA, ce séminaire est revenu sur les animations originales et leurs impacts.

Bilan chiffré des actions du pôle animation

Type d'actions	Nombre de personnes sensibilisées
Animations scolaires	1 544
Animations extrascolaires	247
Animations événementielles	204
Réunions publiques	11
Visites de l'ISDND ¹ de Montreuil-sur-Barse En accord avec la société Valest, le SDEDA réalise les visites sur ce site	38
Sensibilisation téléphonique (Appels reçus sur la ligne du N° Vert)	103
Visites UVE ² Valaubia	50

Bilan chiffré des outils de communication en ligne

Outils	Fréquentation au 31 décembre 2021
 Twitter : SyndicatDéchetAube	338 abonnés
 Facebook : SDEDA10	795 abonnés
 Youtube : SyndicatDéchetsAube	220 abonnés / 55 vidéos / 52000 vues
 Site Internet : sdeda.fr	20 275 utilisateurs / 45 999 pages vues (données récoltées sur la période allant du 1/1/21 au 31/12/21)

Création d'outils de communication et mise à jour graphique



2 SDEDA ANS
au service des Audois



¹ ISDND: Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

² UVE: Unité de Valorisation Énergétique

ANNEXES

STATISTIQUES



Chiffres Clés / Traitement / Tonnages / Refus de tri / Matériaux / Dépenses / Ventes / Recettes / Performance / Ordures Ménagères / Emballages / Papiers / Verres / Évolution / Coûts

CHIFFRES CLÉS - TRAITEMENT 2021



OMr

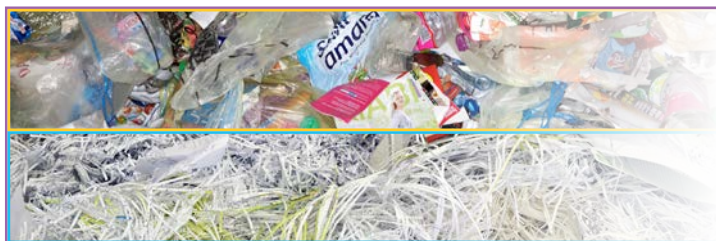
76 504 tonnes
246,8 kg / habitant
33,91 € ttc / habitant



Refus

(tri & compostage)

2 259 tonnes
7,3 kg / habitant
0,95 € ttc / habitant



Emballages + Papiers

(refus de tri compris)

Dépenses	Recettes
2 390 k€ HT	4 524 k€ HT
7,71 € HT / habitant	14,59 € HT / habitant



Emballages

(hors papiers en apport volontaire,
cartons de déchetterie et verre)

7 850 tonnes
25,3 kg / habitant



Papiers

4 700 tonnes
15,2 kg / habitant



Verre

11 153 tonnes
36 kg / habitant

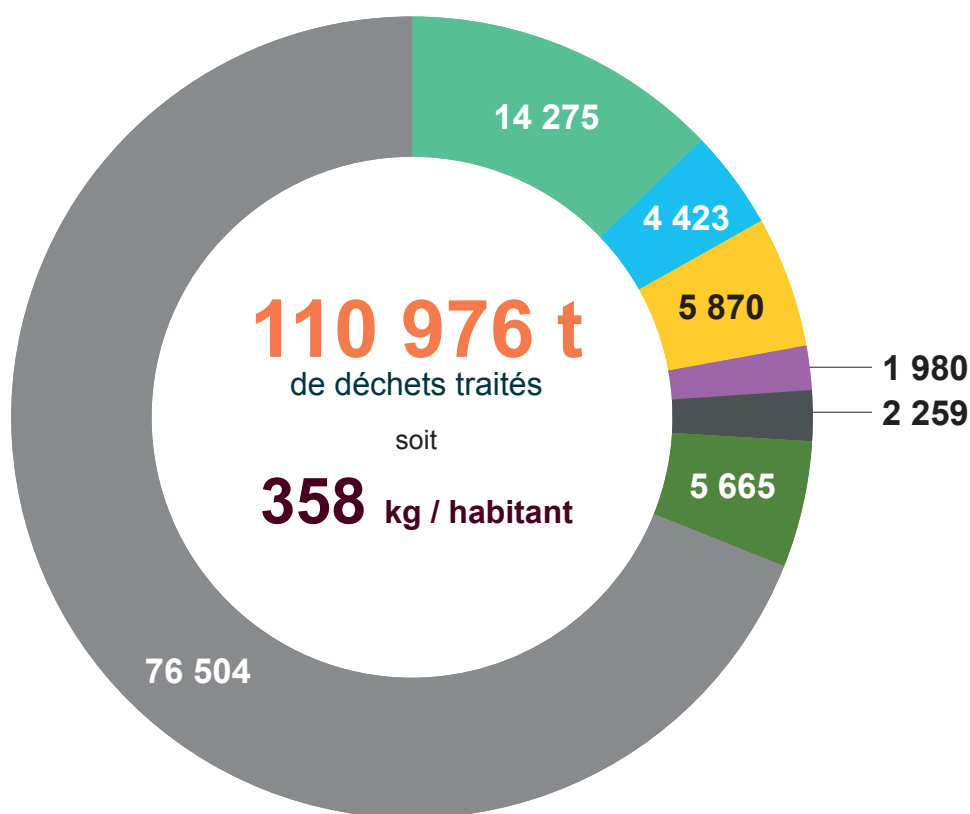


Déchets verts

Tonnage traité > Compost produit
14 275 tonnes > 3 569 tonnes

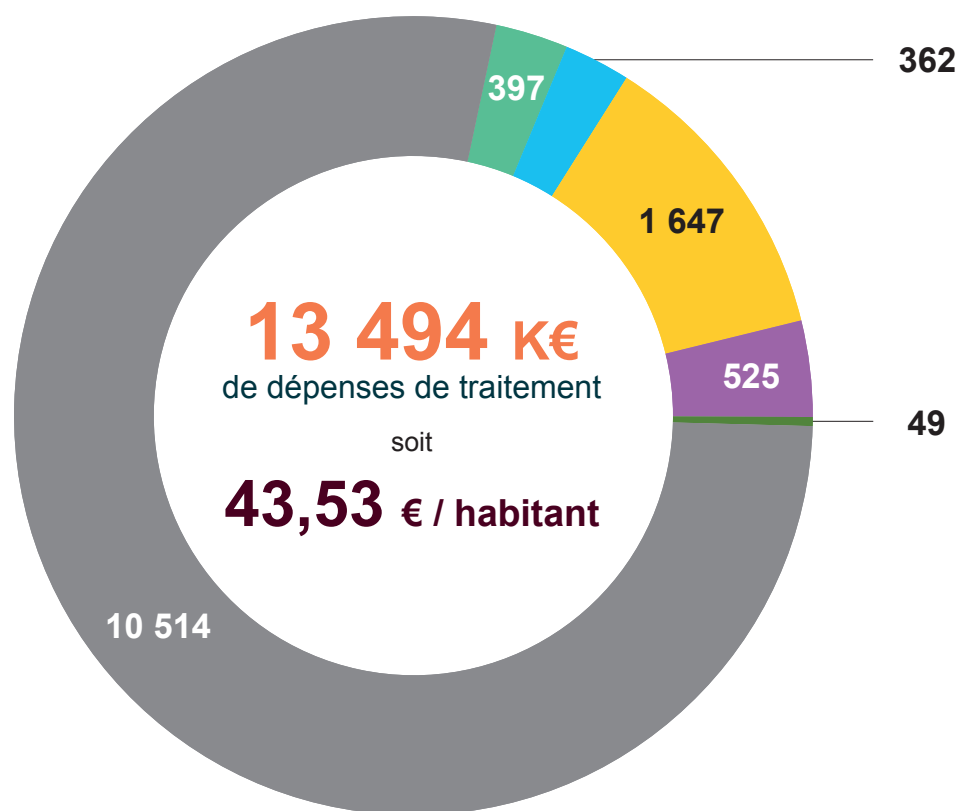
RÉPARTITION DES TONNAGES PAR TYPE DE DÉCHETS TRAITÉS

Tonnes (hors déchèteries et collecte d'encombrants)



RÉPARTITION DES COÛTS PAR TYPE DE DÉCHETS TRAITÉS

En milliers d'euros TTC (hors déchèteries et collecte d'encombrants)



Traitement des déchets ménagers résiduels

Transfert et tri des papiers

Compostage des déchets verts dont les biodéchets

Traitement des refus issus du tri et du compostage

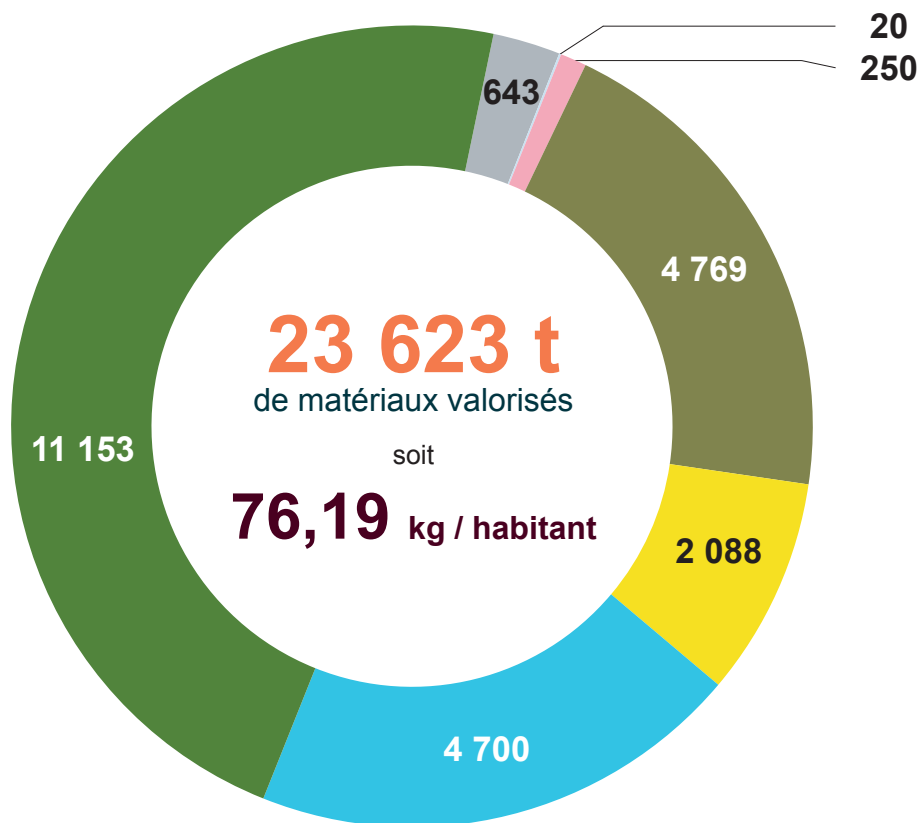
Transfert du verre

Transfert et tri des emballages

Transfert et tri des emballages en extension, en mélange ou non avec les papiers

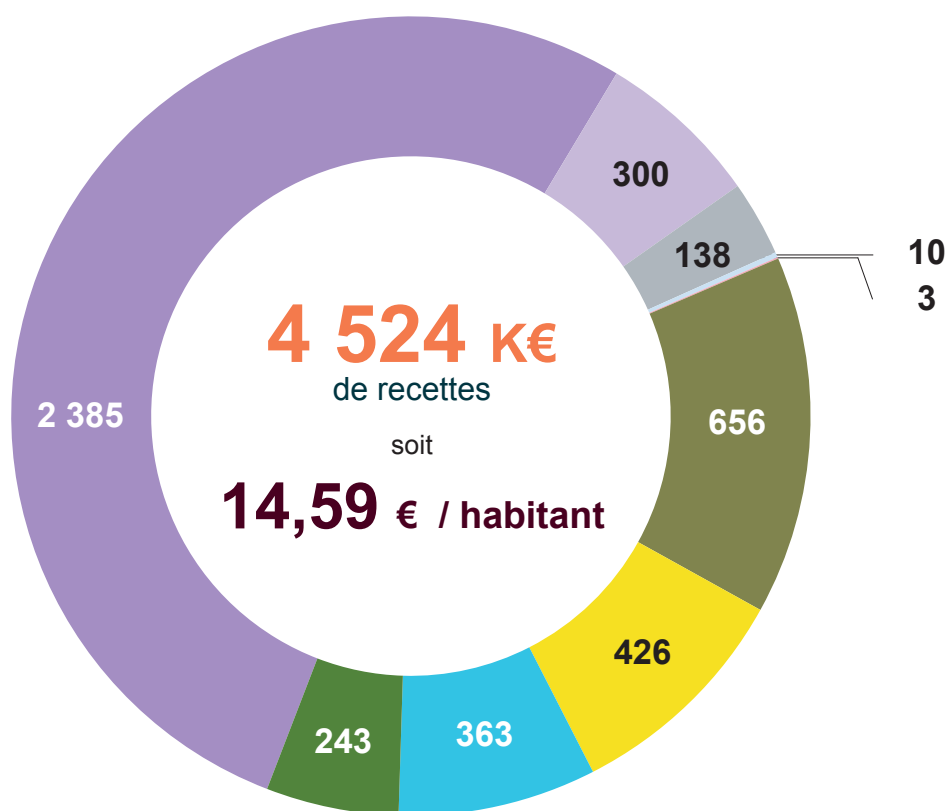
RÉPARTITION DES TONNAGES DE MATÉRIAUX VALORISÉS

Tonnes (hors déchèteries et collecte d'encombrants)



RÉPARTITION DES RECETTES DE MATÉRIAUX VALORISÉS

En milliers d'euros HT (hors déchèteries et collecte d'encombrants)



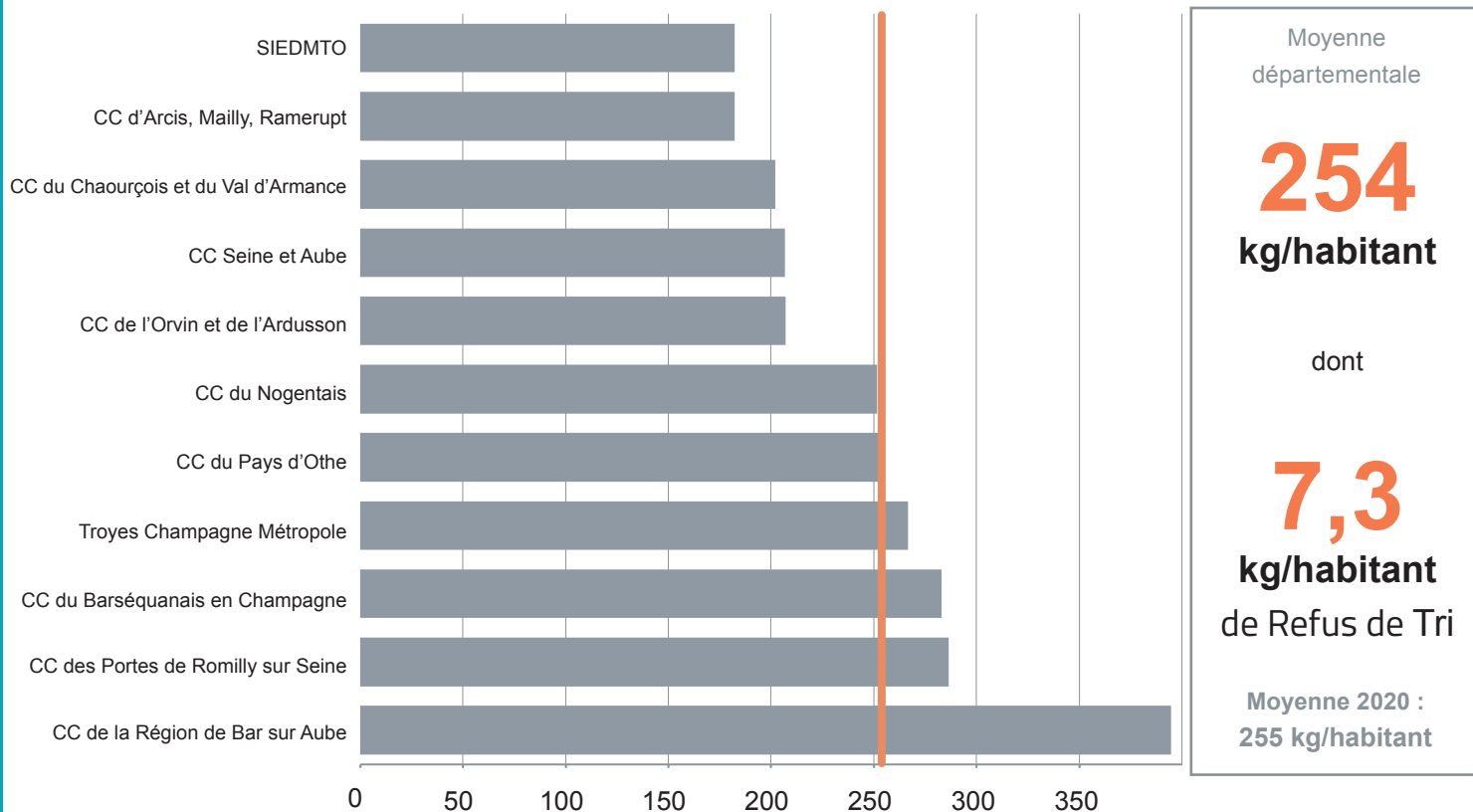
ECO-ORGANISME

- CITEO Emballage
- CITEO Papiers

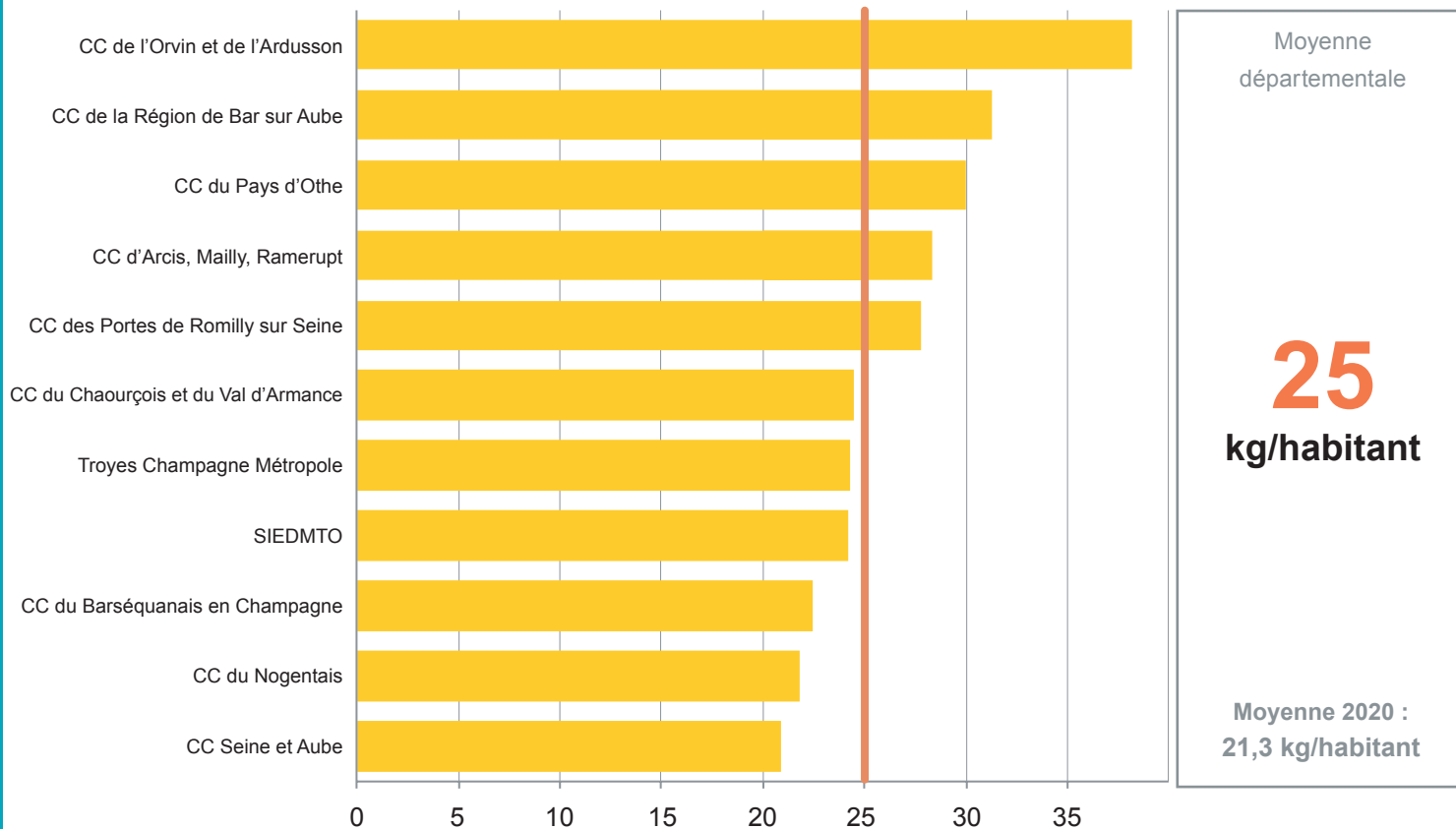
VALORISATION MATIÈRE

- Acier
- Aluminium
- Briques
- Cartons
- Plastiques
- Papiers
- Verre

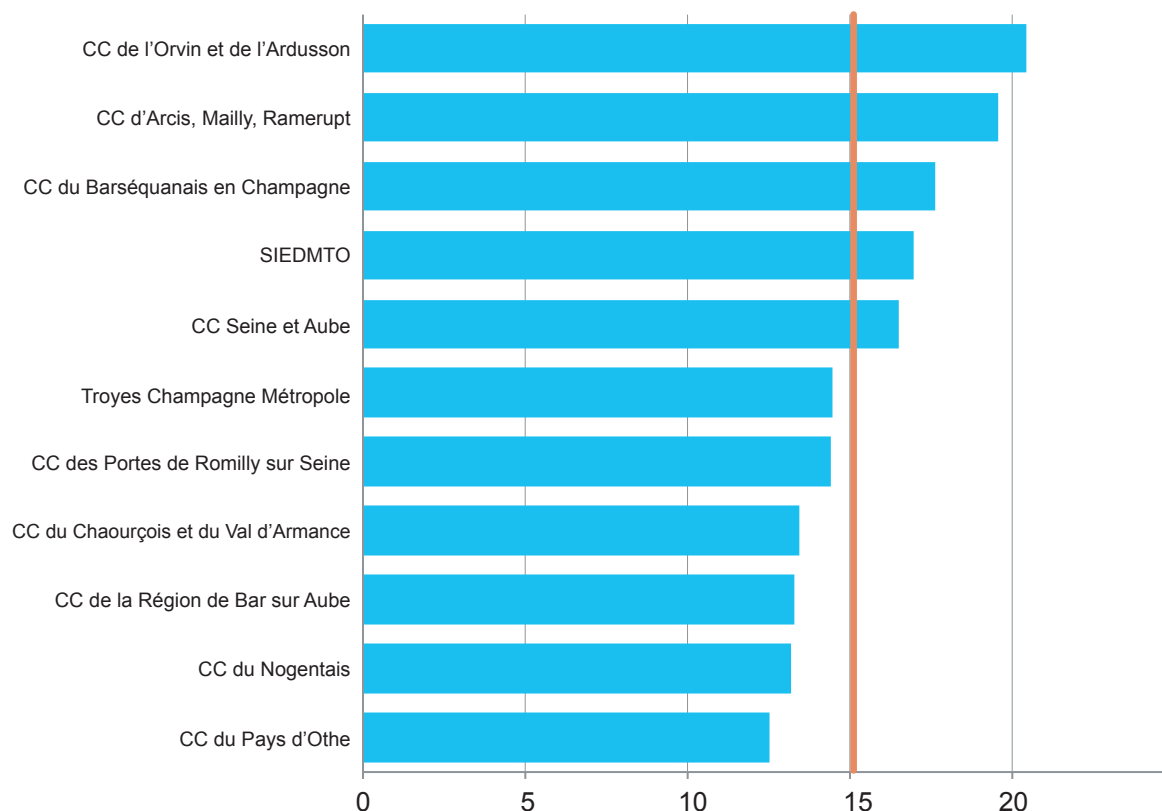
PERFORMANCES EN ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES - REFUS DE TRI INCLUS (en Kg / Habitant)



PERFORMANCE VALORISATION EMBALLAGE (HORS PAPIER ET VERRE) (en Kg / Habitant)



PERFORMANCE EN PAPIERS - TOUS LOTS CONFONDUS (en Kg / Habitant)

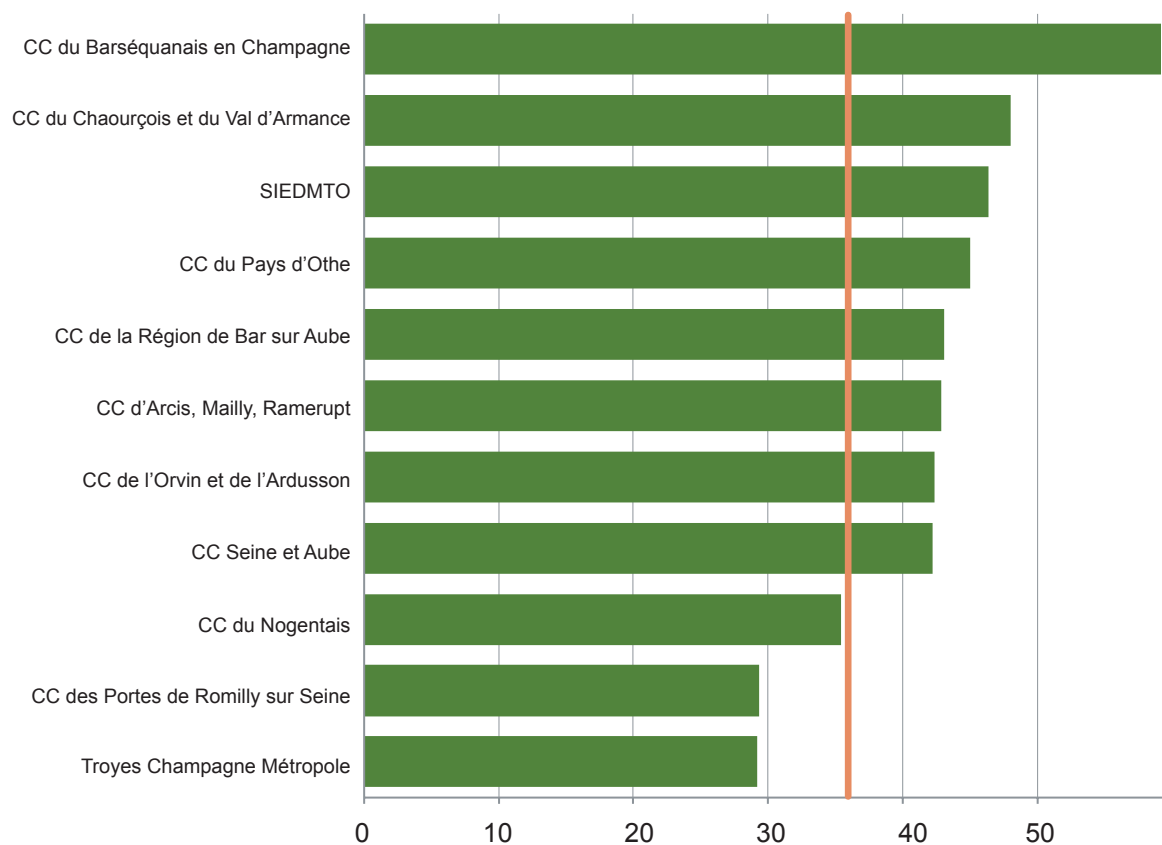


Moyenne
départementale

15,2
kg/habitant

Moyenne 2020 :
14,3 kg/habitant

PERFORMANCE EN VERRE (en Kg / Habitant)

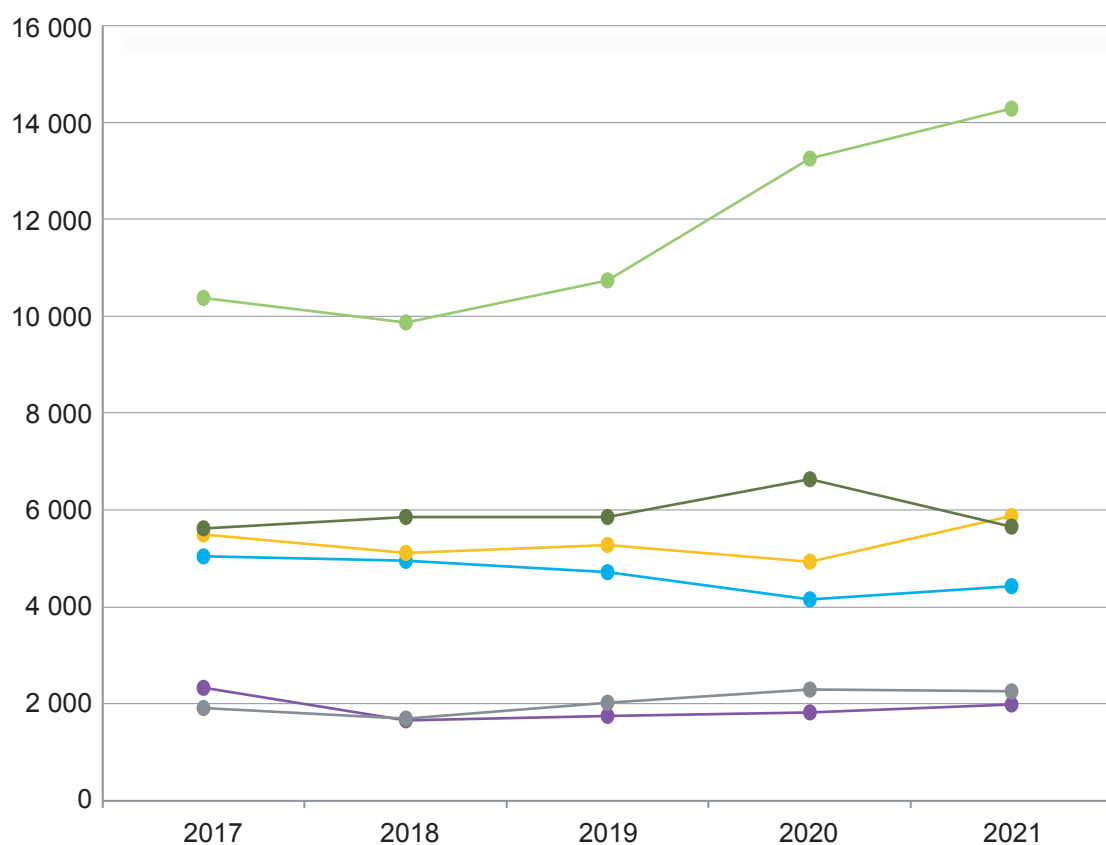


Moyenne
départementale

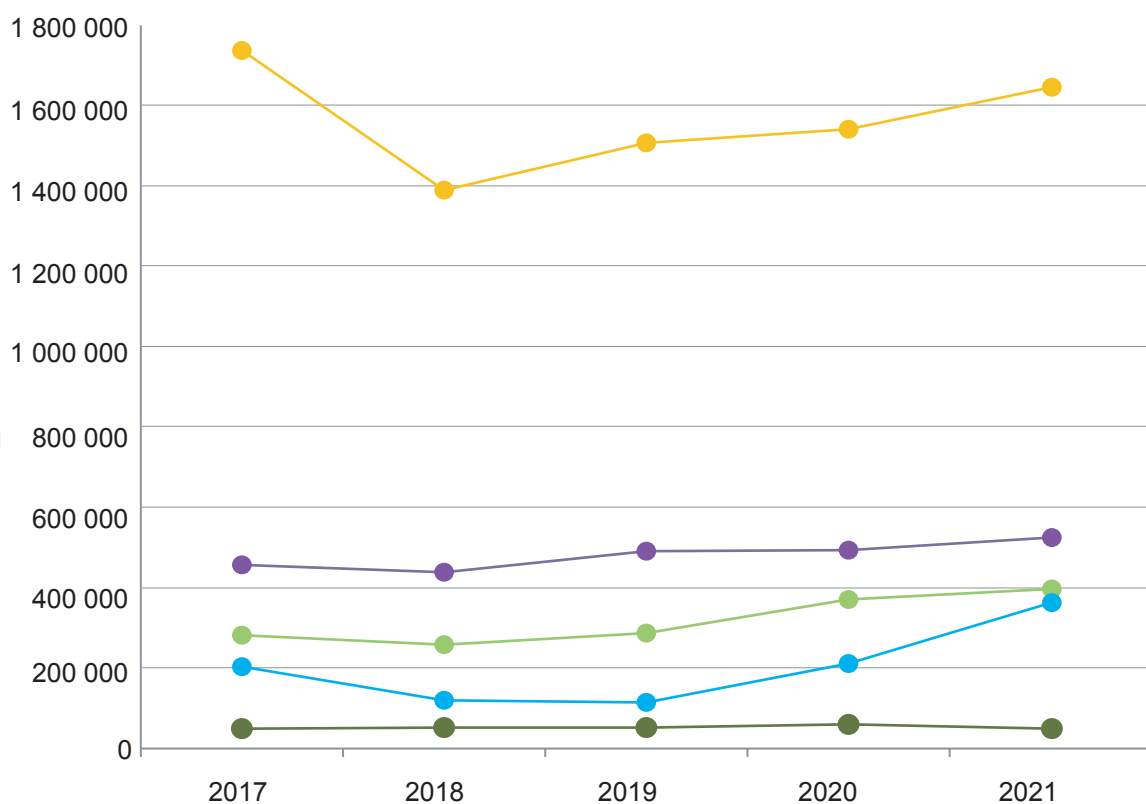
36
kg/habitant

Moyenne 2020 :
36,6 kg/habitant

DÉCHETS VALORISABLES TRAITÉS (TONNES)



COÛT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS VALORISABLES (EUROS TTC)



Transfert et tri des emballages

Transfert des papiers

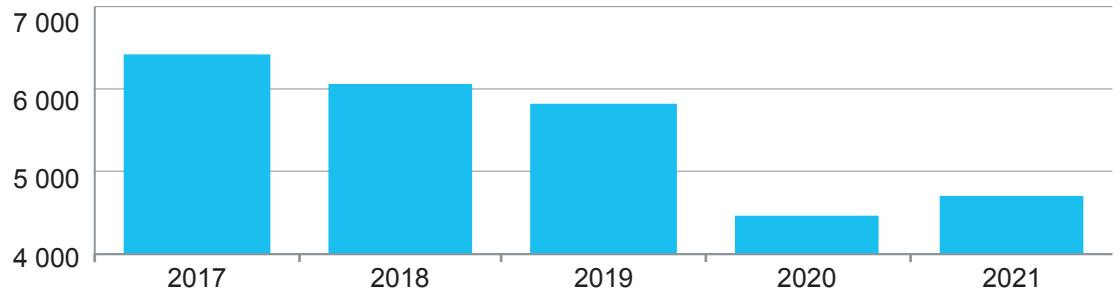
Compostage des déchets verts dont les biodéchets

Traitement des refus issus du tri et du compostage

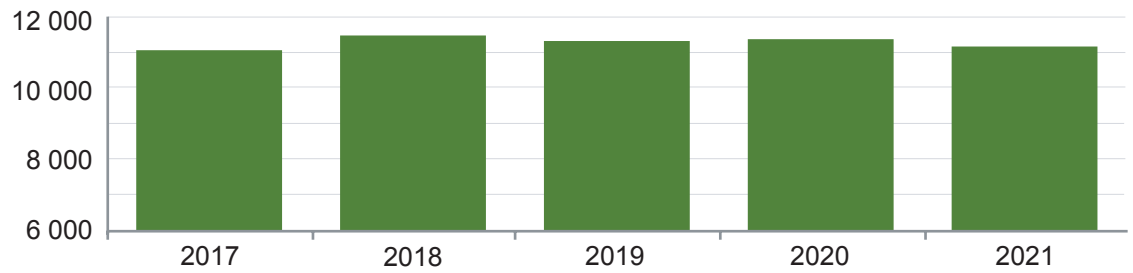
Transfert du verre

Transfert et tri des emballages en extension, en mélange ou non avec les papiers

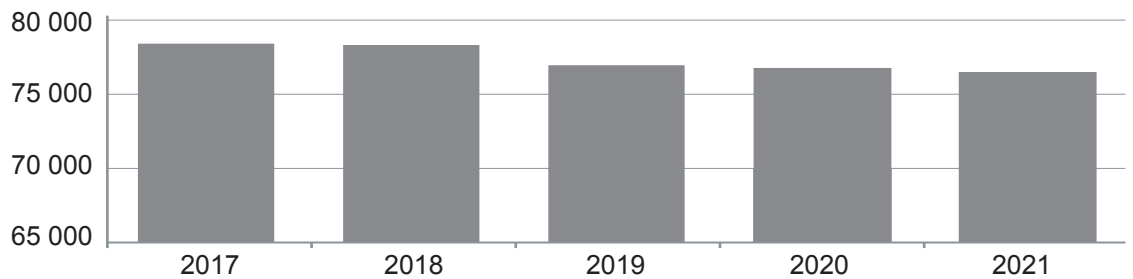
PAPIERS VALORISÉS (TONNES)



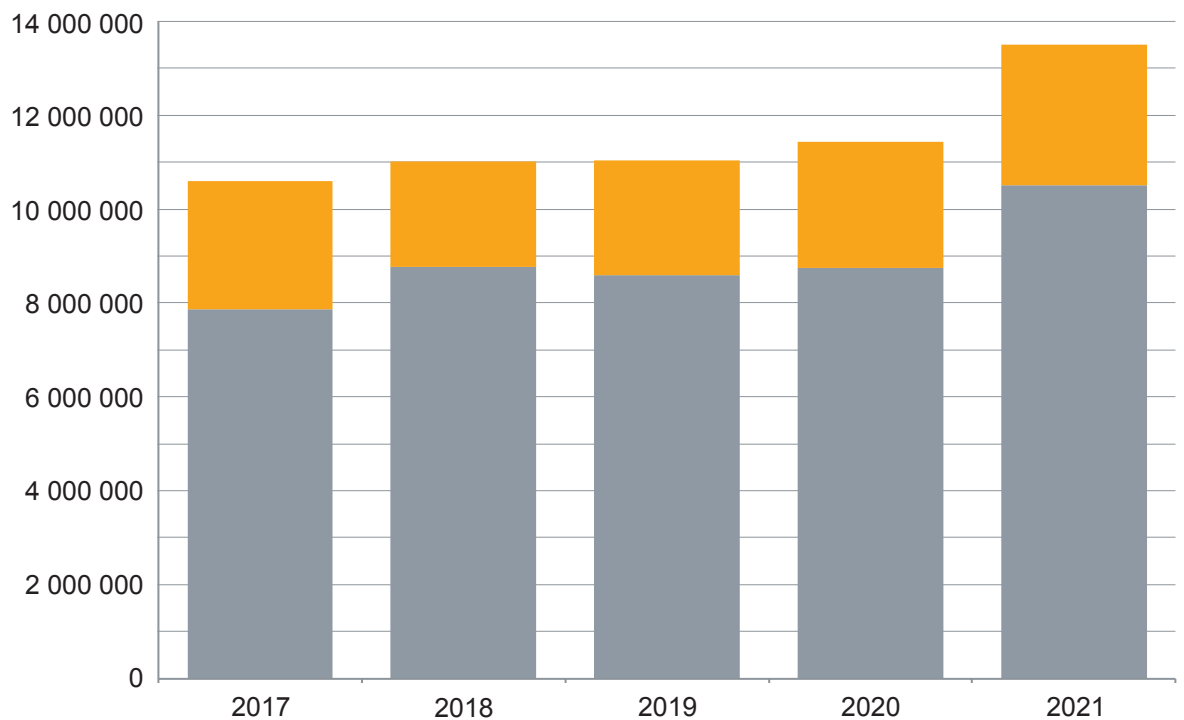
VERRE VALORISÉ (TONNES)



ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (TONNES)



COÛT DE TRAITEMENT GLOBAL (EUROS TTC)



Marchés de tri et de compostage

Marchés de traitement des déchets ménagers résiduels



Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube

Cité administrative des Vassaulles
22 rue Grégoire-Pierre Herluison
CS 93047
10012 TROYES Cedex



03 25 83 26 28



SyndicatDechetsAube



contact@sdeda.fr



Sdeda10



sdeda.fr



SyndicatDechetsAube